
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2020-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 13 octobre 2020

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présent ou représenté : 15

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Madame MARTIN, Messieurs ANTOINE, LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Madame VULLIET, Messieurs BARANSKI, DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (8) Madame BUSSAT, Messieurs BERTRAND, DANNECKER, LESAGE, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN, VINCI

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : M. LANGLOIS trésorier Annemasse

OBJET : Partenariats - Grille tarifaire 2021

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2021 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

Considérant que la durée de parution sur les autres supports (autres que papier) prendra effet dès la date d'adhésion du client jusqu'à son renouvellement en année N+1.

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

**Au vu de cet exposé le Comité de Direction,
APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2021.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 13 octobre 2020

affiché ou notifié le 13 octobre 2020

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le président
Monsieur ANTOINE